

## PLANISWARE

Société anonyme au capital de 7 002 400 euros  
Siège social : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon  
403 262 082 R.C.S. NANTERRE  
(la « Société »)

---

### RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur les attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du groupe Planisware (ci-après le « Groupe »).

Le présent rapport couvre l'ensemble de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

L'assemblée générale du 15 avril 2024, au titre de sa 20<sup>ème</sup> résolution, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou de certains d'entre eux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées, et/ou aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou à certains d'entre eux.

Les actions existantes ou à émettre attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation ne peuvent pas représenter plus de 2 % du capital social de la Société à la date de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le nombre total d'actions existantes ou à émettre attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peut pas excéder 0,2 % par an du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration.

La 20<sup>ème</sup> résolution donnant autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des actions gratuites prévoit que le Conseil d'administration peut décider de soumettre ou non l'acquisition définitive des actions gratuites à une ou plusieurs conditions de performance.

Conformément aux conditions générales applicables aux attributions d'actions gratuites effectuées au cours de l'exercice 2024, l'attribution définitive des actions gratuites est dans tous les cas soumise à une condition de présence le jour de la période d'acquisition. En outre, pour certains bénéficiaires d'actions gratuites, le Conseil d'Administration ajoute des conditions de performance.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Société a procédé à des attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe comme suit :

	Plan en date du 24 mai 2024	Plan en date du 29 juillet 2024	Valeur des actions attribuées (en euros) <sup>(3)</sup>
Date de l'Assemblée générale	15/04/2024	15/04/2024	-
Date de la décision d'attribution du Conseil d'administration	24/05/2024	29/07/2024	-
Nombre total d'actions attribuées gratuitement (à la date)	215 445	60 000	6 628 030,80

	Plan en date du 24 mai 2024	Plan en date du 29 juillet 2024	Valeur des actions attribuées (en euros) <sup>(3)</sup>
d'attribution d'actions), dont nombre d'actions attribuées à :			
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	0	-
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	0	0	-
Date d'acquisition des actions	01/06/2025	29/07/2025 <sup>(1)</sup> et 29/07/2026 <sup>(2)</sup>	-
Date de fin de période de conservation	01/06/2026	29/07/2026 <sup>(1)</sup> et 29/07/2027 <sup>(2)</sup>	-

<sup>(1)</sup> Cette date concerne 25 000 actions attribuées gratuitement le 29 juillet 2024.

<sup>(2)</sup> Cette date concerne 35 000 actions attribuées gratuitement le 29 juillet 2024.

<sup>(3)</sup> S'agissant des actions gratuites émises dans le cadre du plan du 24 mai 2024, valeur calculée sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 24 mai 2024 de 23,44€. S'agissant des actions gratuites émises dans le cadre du plan du 29 juillet 2024, valeur calculée sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 29 juillet 2024 de 26,30€.

### Conditions et critères d'attribution définitive

L'attribution définitive des actions gratuites au titre du plan en date du 24 mai 2024 et du plan en date du 29 juillet 2024 est conditionnée à une condition de présence du bénéficiaire en qualité de salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe, au dernier jour de la période d'acquisition des actions gratuites, sauf exceptions prévues dans le règlement de plan (notamment, décès ou invalidité permanente de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie au sens de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale) ou sur autorisation du Conseil d'administration après consultation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance de la Société.

Par ailleurs, l'attribution définitive des actions gratuites au titre du plan du 29 juillet 2024 est conditionnée à une condition de performance, dans les proportions suivantes :

- 25 000 actions dont l'acquisition interviendra à l'issue d'une période d'un (1) an à compter de leur date d'attribution, dont le nombre effectivement acquis sera obtenu par application d'un coefficient quantitatif se rapportant à l'exercice (n), lequel dépendra notamment (i) du prix moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, ainsi que (ii) de divers agrégats financiers de Planisware USA Inc. ;
- 35 000 actions dont l'acquisition interviendra à l'issue d'une période de deux (2) ans à compter de leur date d'attribution, dont le nombre effectivement acquis sera obtenu par application à ce nombre du coefficient quantitatif susmentionné, se rapportant à l'exercice (n+1).

La satisfaction de la condition de performance des actions gratuites du plan du 29 juillet 2024 sera appréciée par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance de la Société, qui calculera le nombre d'actions gratuites définitivement acquises par le bénéficiaire lors de chaque période d'acquisition, dans les conditions suivantes :

- en cas de survenance d'un cas de départ anticipé faisant exception à la condition de présence (cas de décès ou d'invalidité permanente de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie au sens de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale), la totalité des actions gratuites sera définitivement attribuée sans qu'il soit nécessaire que la condition de performance susmentionnée soit satisfaite ;

- en cas de réalisation par la Société, pendant l'une des deux périodes d'acquisition susmentionnées, d'une opération sur son capital, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs, ou en cas de cessation d'activités par la Société ou l'une de sociétés du Groupe pendant la période d'acquisition concernée modifiant significativement le chiffre d'affaires consolidé, le Conseil d'administration pourra, après avoir obtenu l'avis préalable du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance de la Société, ajuster le niveau de la condition de performance susmentionnée afin de faire en sorte que les droits du bénéficiaire demeurent soumis à des conditions équivalentes à celles existantes préalablement à la réalisation de telles opérations.

Dispositions propres à la conservation de leurs actions par les dirigeants mandataires sociaux et les salariés de la Société ou d'une société apparentée

A compter de la date d'acquisition des actions gratuites, les bénéficiaires sont tenus de conserver leurs actions acquises pendant une durée d'un (1) an, sauf exceptions prévues dans le règlement de plan (notamment, en cas de décès ou d'invalidité permanente de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie au sens de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale).

Conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le plan d'attribution gratuite du 11 octobre 2023 applicable à M. Loïc Sautour, Directeur général de la Société, prévoit qu'il sera tenu de conserver au nominatif 30% des actions gratuites qui lui auront été attribuées jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

Les principales caractéristiques des plans d'actions gratuites de la Société en cours (c'est-à-dire dont la période d'acquisition et/ou de conservation est en cours) au cours de l'exercice 2024, sont décrites en Annexe 1 au présent rapport.

Actions gratuites attribuées en 2024 aux mandataires sociaux

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision d'attribution
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société et par les sociétés qui leurs sont liées à raison des mandats qu'ils exercent dans la Société</b>			
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	N/A	N/A
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	0	N/A	N/A
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'ils y exercent</b>			
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	N/A	N/A
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	0	N/A	N/A

Actions gratuites attribuées en 2024 aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	<b>Nombre d'actions gratuites attribuées</b>	<b>Valeur des actions</b> <i>(en euros)</i>	<b>Date de la décision d'attribution</b>
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2024 par la Société et par les sociétés et groupement qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé, dont nombre d'actions attribuées à :</b>	89 456	2 096 848,64 <sup>(1)</sup>	24 mai 2024

<sup>(1)</sup> Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 24 mai 2024 de 23,44€.

Actions gratuites attribuées en 2024 par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés à des salariés

	<b>Nombre d'actions gratuites attribuées</b>	<b>Nombre des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées</b>	<b>Répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires</b>	<b>Valeur des actions</b> <i>(en euros)</i>	<b>Date de la décision d'attribution</b>
<b>Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires</b>	215 445	96	Attribution à la catégorie « cadres » qui est la population prédominante au sein du Groupe	5 050 030,80 <sup>(1)</sup>	24 mai 2024
	60 000	1	Attribution à un dirigeant salarié d'une société liée	1 578 000 <sup>(2)</sup>	29 juillet 2024

<sup>(1)</sup> Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 24 mai 2024 de 23,44€.

<sup>(2)</sup> Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 29 juillet 2024 de 26,30€.

Paris, le 24 mars 2025

Le Conseil d'administration

Annexe 1 - Plans d'actions gratuites en cours pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024  
au sein de la Société

	Plan n°1 <sup>(1)</sup>	Plan en date du 11 octobre 2023	Plan en date du 24 mai 2024	Plan en date du 29 juillet 2024
Date de l'Assemblée générale	31/05/2023	11/10/2023	15/04/2024	15/04/2024
Date de la décision d'attribution du Conseil d'administration ou du Président	01/06/2023	11/10/2023	24/05/2024	29/07/2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement (à la date d'attribution d'actions), dont nombre d'actions attribuées à :	257 200	121 500	215 445	60 000
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	0	0	0
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	16 800	121 500 <sup>(2)</sup>	0	0
<i>Salariés de la Société ou d'une des sociétés du Groupe</i>	0	0	215 445	60 000
Date d'acquisition des actions	01/06/2024	11/10/2024 <sup>(3)</sup> , 11/10/2025 <sup>(4)</sup> et 11/10/2026 <sup>(5)</sup>	01/06/2025	29/07/2025 <sup>(6)</sup> et 29/07/2026 <sup>(7)</sup>
Date de fin de période de conservation	01/06/2025	11/10/2025 <sup>(3)</sup> , 11/10/2026 <sup>(4)</sup> et 11/10/2027 <sup>(5)</sup>	01/06/2026	29/07/2026 <sup>(6)</sup> et 29/07/2027 <sup>(7)</sup>
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2024, par :				
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	0	0	0
<i>M. Matthieu Delille</i>	0	0	0	0
<i>M. Yves Humblot</i>	0	0	0	0
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	16 800	8 200	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 400	2 300	511	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement restantes	0	111 000	214 934	60 000

<sup>(1)</sup> Les chiffres figurant dans cette colonne reflètent la division de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 26 septembre 2023.

<sup>(2)</sup> Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, M. Loïc Sautour sera tenu de conserver au nominatif un nombre d'actions gratuites représentant 30 % des actions qui lui auront été attribuées en vertu du règlement du plan, et ce, à l'issue de chaque période d'acquisition, jusqu'à la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social de la Société.

<sup>(3)</sup> Cette date concerne 50 000 actions attribuées gratuitement le 11 octobre 2023.

<sup>(4)</sup> Cette date concerne 60 000 actions attribuées gratuitement le 11 octobre 2023.

<sup>(5)</sup> Cette date concerne 1 500 actions attribuées gratuitement le 11 octobre 2023.

<sup>(6)</sup> Cette date concerne 25 000 actions attribuées gratuitement le 29 juillet 2024.

<sup>(7)</sup> Cette date concerne 35 000 actions attribuées gratuitement le 29 juillet 2024.